



2/12/74

الرقم  
التاريخ

M. Pierre Graber  
Conseiller Federal  
Chef du Departement Politique Fédéral  
Palais fédéral  
BERNE (Suisse)

Monsieur le Conseiller federal,

L' Organisation de Liberation de la Palestine a l'honneur de porter a la connaissance de votre Excellence qu'elle a decide d'adherer aux Conventions de Geneve du 12 Aout 1949 soit:

- La premiere Convention, relative a l'amelioration du sort des blesses et des malades dans les forces armees sur mer.
- La deuxieme, relative a l'amelioration du sort des blesses des malades et des naufrages des forces armees sur mer
- La troisieme, relative au traitement des prisonniers guerre.
- La quartrieme, relative a la protection des personnes civiles en temps de guerre.

L' Organisation de Liberation de la Palestine prie le Conseil federal suisse, en sa qualite de gerant des Conventions de Geneve , de bien vouloir prendre note de cette adhesion et d'en informer les Puissancés signataires.

Je vous prie D' agreer, Monsieur le Conseiller federal, les assurances de ma tres haute consideration.



President du Conseil Politique  
de L' Organization de Liberation de la Palestine

